



Démarche en ligne – Certificat d'immatriculation
Ajout ou retrait d'un co-titulaire

Démarche à réaliser

- Connectez-vous sur le site « ants.gouv.fr »
- Créez votre compte personnel ou connectez-vous avec la connexion France Connect :
⇒ Impôts : N°fiscal et mot de passe ou Ameli : N°sécurité sociale et mot de passe ; ...
- Cliquez sur « Nouvelle demande » à droite de l'écran

- Une fois connecté, vous devez aller dans la rubrique « Immatriculation »
- Cliquez sur « Faire une autre demande concernant un véhicule »
- La catégorie sera : « Signaler un changement sur ma situation personnelle »
- Puis, « Ajout ou retrait d'un co-titulaire »
- Commencez votre démarche

Il est préférable de préciser votre demande (demande principale, numéro d'immatriculation, nom, prénom, date de naissance ainsi que tous les renseignements que vous jugez nécessaires).

Pièces justificatives

- ❶ La demande d'immatriculation (*Cerfa* 13750*07) remplie, datée et signée par le(s) futur(s) titulaire(s)
- ❷ Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture eau, gaz, électricité, impôts, téléphone) (si vous êtes hébergé ou si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, il faut fournir une attestation d'hébergement ainsi qu'une photocopie de la pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant)
- ❸ La preuve d'un contrôle technique de moins de 6 mois
- ❹ La copie de la carte grise
- ❺ Une pièce d'identité en cours de validité (CNI, Passeport, titre de séjour)
- ❻ Un certificat de cession entre l'ancien co-titulaire qui ne souhaite plus l'être et celui qui souhaite être l'unique titulaire
- ❼ Un justificatif pour ajout ou retrait (changement de raison sociale/ livret de famille/ acte de mariage/ acte notarié/ etc)

Si la démarche est faite pour quelqu'un d'autre :

- ❽ Le mandat renseigné et signé (*Cerfa* 13757*03) accompagné d'une pièce d'identité

Une fois les documents mis en ligne, vous pourrez démarrer la procédure. Un accusé d'enregistrement sera disponible vous indiquant que votre démarche est enregistrée et passe à l'état « Analyse »

Lorsque votre dossier sera traité, vous recevrez un mail vous informant que « Votre démarche nécessite une action de votre part ». Il faudra alors vous reconnecter sur votre espace ANTS, rubrique « Mon espace véhicule » et reprendre la démarche en cours afin de procéder au paiement du titre (plein tarif) - (paiement en carte bancaire).

